

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2012-66 en date du 23/10/2012 portant approbation d'une convention financière avec la Communauté de Communes de Noblat pour l'organisation d'une formation à la prévention du risque électrique :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 23 Octobre 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 18 Octobre 2012, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme DUTHEIL Rachel a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, GILLES Dominique, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, BABAUDOU Pascal, DUFOUR Aurore, DUTHEIL Rachel, PASQUET Christophe, DUCHEZ Michel.

Représenté : Mme PAGO Corinne procuration à Mme HARGE Andrée.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le code du travail confère à l'employeur une obligation en matière de sécurité électrique : la formation du personnel en vue de prévenir les risques d'accidents. Une formation de préparation à l'habilitation électrique doit donc être suivie par les agents intervenant sur une installation électrique ou pour effectuer des travaux non-électriques dans un local électrique.

Un agent communal ayant bénéficié d'un stage de formation organisé les 10 et 11 Juillet 2012 par la Communauté de Communes de Noblat, il conviendrait de signer une convention prévoyant notamment le montant de la participation de la commune à la dépense engagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la convention précédemment citée ainsi que le montant de la participation à verser à la Communauté de Communes de Noblat soit 136,46 € TTC.

A La Geneytouse, le 27 Octobre 2012

Le Maire,



Jean-Claude LEBLOIS

